

CONDITIONS DE VENTE

Frais de vente en sus des enchères 22,5% HT, soit 27 % TTC

La vente se fera expressément au comptant.

Dès l'adjudication prononcée, les objets sont sous l'entière responsabilité de l'adjudicataire.
Le magasinage n'engage pas la responsabilité du Commissaire-Preneur à quelque titre que ce soit.

DELAI ENLEVEMENT DES LOTS : passé un délai de 07 jours après-vente, il sera facturé des frais de magasinage de 10 € H.T / jour.

REGLEMENT :

- Espèces pour un bordereau n'excédant pas 1000 € frais compris
- Virement bancaire
- Carte bancaire (avec déplafonnement préalable à la vente si nécessaire) – possibilité de vente à distance.

Aucun lot ne sera remis aux acquéreurs avant acquittement de l'intégralité des sommes dues.

En cas de contestation au moment des adjudications, c'est-à-dire s'il est établi que deux ou plusieurs enchérisseurs ont simultanément porté une enchère équivalente, soit à haute voix, soit par signe, et réclament en même temps cet objet après le prononcé du mot adjugé, le dit objet sera remis en adjudication au prix proposé par des enchérisseurs et tout le public présent sera admis à enchérir à nouveau.

Les pierres précieuses et fines peuvent avoir fait l'objet de traitements destinés à les mettre en valeur. Exemple : huilage des émeraudes, traitement thermique des rubis et saphirs, blanchissement des perles, etc... Ces traitements sont traditionnels et admis sur le marché international du bijou. Vu la recrudescence des nouveaux traitements, les pierres présentées sans certificats sont vendues sans garantie quant à un éventuel traitement. Il est précisé que l'origine des pierres et la qualité (couleur et pureté des diamants) reflètent l'opinion du laboratoire qui émet le certificat. Il ne sera admis aucune réclamation si un autre laboratoire émet une opinion différente et ne saurait engager la responsabilité de la société de vente et de l'expert.

Concernant les montres, les restaurations, les modifications, les caractéristiques techniques, les numéros de série, les dimensions, le poids sont notifiés dans la mesure de nos moyens. Ils ne sont donnés qu'à titre indicatif pour faciliter l'inspection de l'acquéreur potentiel et restent soumises à son appréciation personnelle. La responsabilité du Commissaire-Preneur et de l'Expert ne saurait être mise en cause en cas d'omission pouvant subsister malgré les précautions prises. L'absence d'indication n'implique nullement qu'une montre soit exempte de défaut. Aucune garantie n'est faite sur l'état des montres et des bracelets. Les révisions, réglages et l'étanchéité restent à la charge de l'acquéreur. Il ne sera admis aucune réclamation une fois l'adjudication prononcée.

A défaut de paiement, l'objet pourra être remis en adjudication sur folle enchère, immédiatement ou à la première opportunité.

Aucune réclamation ne sera admise pour les restaurations d'usage et petits accidents, l'exposition publique ayant permis l'examen des œuvres proposées à la vente.

Le commissaire-preneur et les experts se chargent d'exécuter gratuitement les ordres d'achat qui leur sont confiés en particulier pour les amateurs ne pouvant assister à la vente.

Les ordres d'achats écrits, les enchères téléphoniques ou les ordres électroniques via internet sont une facilité pour les clients. Ni Cheval Légers Enchères, ni les experts, ni les employés ne pourront être tenus responsables pour avoir manqué d'exécuter un ordre par erreur ou pour tout autre cause. Lorsque deux ordres sont identiques, la priorité revient au premier ordre reçu.

Le fait de participer à la vente entraîne obligatoirement l'acceptation de ces conditions.

Les enchères par téléphone ne seront acceptées que des clients connus de l'étude ou offrant des garanties nécessaires par l'envoi d'un chèque.

A défaut de paiement du montant de l'adjudication et des frais, une mise en demeure sera adressée à l'acquéreur par lettre recommandée avec avis de réception.

A l'expiration du délai d'un mois, après cette mise en demeure et à défaut de paiement de la somme due, il sera perçu sur l'acquéreur et pour prise en charge des frais de recouvrement un honoraire complémentaire de 10 % du prix d'adjudication avec un minimum de 250 €.

Si la société de vente accepte de s'occuper de l'envoi ou du transport à titre exceptionnel des œuvres, sa responsabilité ne pourra pas être mise en cause en cas de perte, de vol ou d'accidents qui restent à la charge de l'acheteur.

RÉGLEMENTATION CITES - Les documents fournis par la salle des ventes Cheval-légers enchères pour les articles CITES d'espèces inscrites aux annexes A, B ou C du règlement CE338/97 sont uniquement valable dans l'Union Européenne. Toutes les sorties hors UE doivent faire l'objet d'une demande de permis d'exportation ou de réexportation auprès de l'organe de gestion CITES du lieu de résidence de l'acheteur. Nous vous invitons à vous mettre en rapport avec l'organe de gestion CITES du pays de destination, afin d'avoir confirmation de la possibilité d'importer ces articles. Ces démarches sont à effectuer par l'acheteur et restent à sa charge.

Pour les lots CITES l'adjudicataire mandate la SVV CHEVAU-LEGRS ENCHERES pour effectuer en son nom la déclaration d'achat prévue à l'art 2bis de l'arrêté du 16 août 2016 relatif à l'interdiction du commerce d'ivoire d'éléphant et de corne de rhinocéros.

GARANTIE : Conformément à l'article L321-7 du code de commerce, les actions en responsabilité civile engagées à l'occasion des prises et des ventes volontaires et judiciaires de meuble aux enchères publiques se prescrivent par cinq ans à compter de l'adjudication ou de la prise.

Restriction aux conditions de vente en live - Les conditions d'accès et de participation à la vente peuvent être différentes de celles en salle ou par téléphone. La maison de vente peut accepter ou refuser à une personne d'enchérir en live. Elle peut plafonner le montant d'achat à 30 000 € et peut conditionner au-delà de 2000 € la faculté d'enchérir à une autorisation préalable de débit de la carte bancaire. Pour les acheteurs étrangers, il sera demandé une pièce d'identité ainsi qu'une preuve de domiciliation.

Enchères en direct via le service Live du site interencheres.com - Si vous souhaitez enchérir en ligne pendant la vente, veuillez-vous inscrire sur www.interencheres.com et effectuer une empreinte carte bancaire (ni votre numéro de carte bancaire, ni sa date d'expiration ne sont conservés). Vous acceptez de ce fait que www.interencheres.com communique à Cheval-légers enchères / SCP Chausselat tous les renseignements relatifs à votre inscription ainsi que votre empreinte carte bancaire. Cheval-légers enchères / SCP Chausselat se réservent le droit de demander, le cas échéant, un complément d'information avant votre inscription définitive pour enchérir en ligne. Toute enchère en ligne sera considérée comme un engagement irrévocable d'achat.

Si vous êtes adjudicataire en ligne, vous autorisez Cheval-légers enchères / SCP Chausselat, si elles le souhaitent, à utiliser votre empreinte carte bancaire pour procéder au paiement, partiel ou total, de vos acquisitions y compris les frais habituels à la charge de l'acheteur.

Ces frais sont majorés :

- Pour les **lots volontaires, majoration de 3% HT du prix d'adjudication** (soit +3,60%TTC).
- Pour les **véhicules volontaires, majoration de 20 EUR HT par véhicule** (soit +24 EUR TTC par véhicule).
- Pour les **ventes judiciaires, pas de majoration** des frais habituels.
- Pour les **ventes caritatives, pas de majoration** des frais habituels.

Ordres d'achat secrets via interencheres.com - Cheval-légers enchères / SCP Chausselat n'ont pas connaissance du montant maximum de vos ordres secrets déposés via interencheres.com. Vos enchères sont formées automatiquement et progressivement dans la limite que vous avez fixée.

L'exécution de l'ordre s'adapte au feu des enchères en fonction des enchères en cours. Le pas d'enchère est défini par les intervalles suivants : jusqu'à 19€ : 5€, de 20€ à 199€ : 10€, de 200€ à 499€ : 50€, de 500€ à 999€ : 100€, de 1 000€ à 4 999€ : 200€, de 5 000€ à 9 999€ : 500€, de 10 000€ à 19 999€ : 1 000€, de 20 000€ à 49 999€ : 2 000€, de 50 000€ à 99 999€ : 5 000€, 100 000€ et plus : 10 000€.

Si vous êtes adjudicataire via un ordre d'achat secret, vous autorisez Cheval-légers enchères / SCP Chausselat, si elles le souhaitent, à utiliser votre empreinte carte bancaire pour procéder au paiement, partiel ou total, de vos acquisitions y compris les frais habituels à la charge de l'acheteur.

Ces frais sont majorés :

- Pour les **lots volontaires, majoration de 3% HT du prix d'adjudication** (soit +3,60%TTC).
- Pour les **véhicules volontaires, majoration de 20 EUR hors taxes par véhicule** (soit +24 EUR TTC par véhicule)
- Pour les **ventes judiciaires, pas de majoration** des frais habituels.
- Pour les **ventes caritatives, pas de majoration** des frais habituels.

Cheval-légers enchères / SCP Chausselat ne sauraient être tenus responsables d'un dysfonctionnement lié à la plateforme Interencheres. Un internaute confronté à un incident technique en cours de ventes peut joindre le support Interencheres au 0806 11 07 06.

Report ou annulation de vente - Jusqu'au dernier moment, la vacation pourra être reportée ou annulée pour différentes causes laissées à l'appréciation du commissaire-priseur : tels que les conditions météo, l'annulation de mandat de vente par le vendeur, dysfonctionnement technique durable, (téléphone, live).